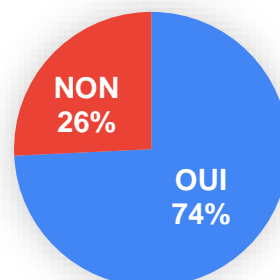


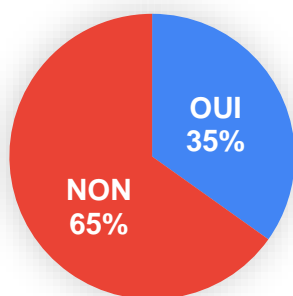
Enquête CPME menée du 20 au 31/12/21 *avant l'obligation légale du 03/01/2022* sur 132 entreprises de la région Normandie.

Au sein de votre entreprise, le télétravail peut-il être potentiellement exercé par tout ou partie de vos salariés ?

→ 3/4 des entreprises peuvent télétravailler

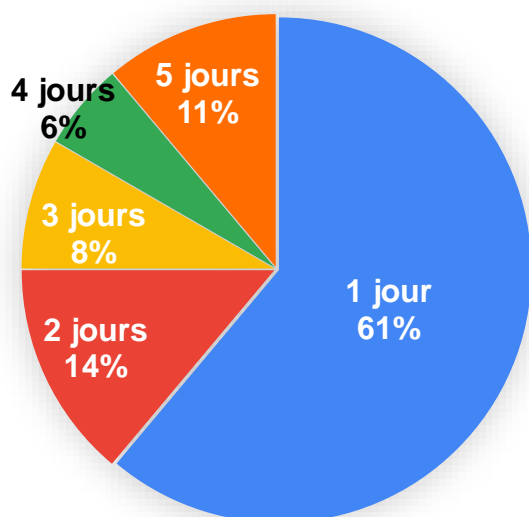
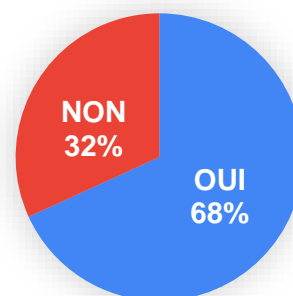


2019

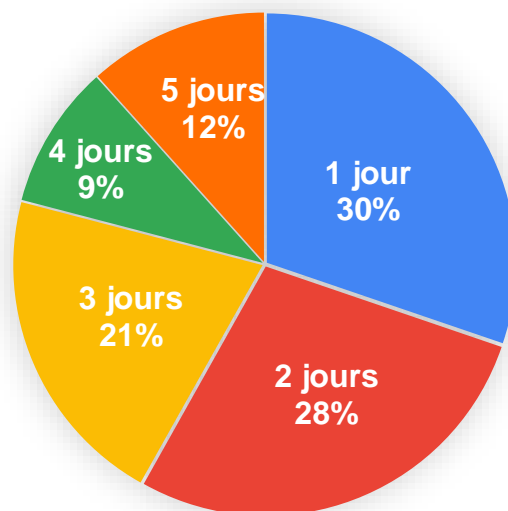


Le télétravail existe-t-il au sein de votre entreprise ?
(Quelle qu'en soit l'ampleur)

2021



A quelle hauteur ?
(jour /semaine)



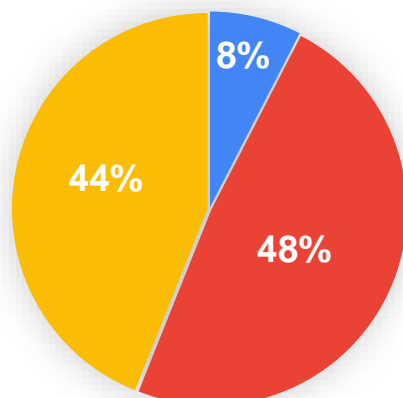
→ Une inversion totale

Fin 2021, 2/3 des entreprises télétravaillent

En 2019, 2/3 des entreprises NE télétravaillaient PAS

Selon vous, le télétravail ...

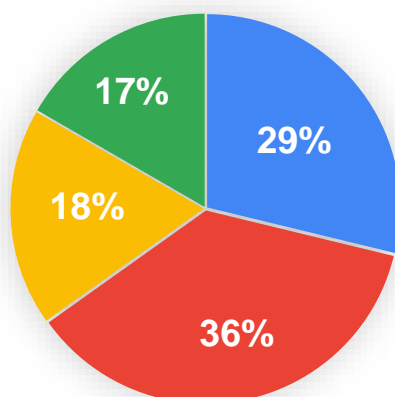
→ Un impact négatif pour près d'1 PME sur 2



- Augmente la performance globale de votre entreprise
- Ne change rien à la performance globale de votre entreprise
- Abaisse la performance globale de votre entreprise

Selon vous, les salariés occupant un poste "télétravaillable" au sein de votre entreprise

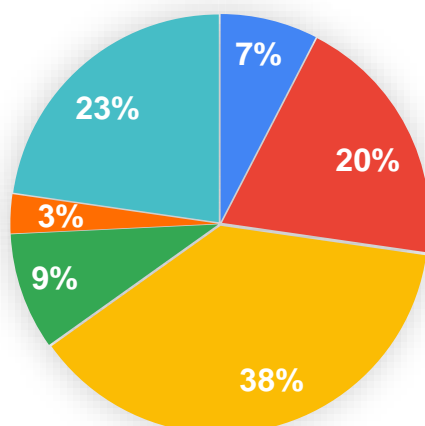
→ 2/3 des salariés favorables au télétravail



- Sont favorables au télétravail
- Sont PLUTOT favorables au télétravail
- sont PLUTOT défavorables au télétravail
- sont défavorables au télétravail

DANS L'AVENIR, après la pandémie, vous pensez que le télétravail au sein de votre entreprise, par rapport à aujourd'hui ...

→ 2/3 des PME télétravailleront toujours après la pandémie



- Se sera FORTEMENT développé
- Se sera PLUTOT développé
- Sera toujours au niveau actuel
- Aura PLUTOT diminué
- Aura FORTEMENT diminué
- N'existera plus ou toujours pas